

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n° 59 / 2023 SERVICE : Politiques contractuelles

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT POUR LE FINANCEMENT
DU POSTE DE CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN 3^{ÈME}
ANNÉE**

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 3 du 16 juillet 2020 du Conseil Communautaire donnant délégation au Président, notamment pour solliciter toute aide ou subvention ;

Considérant que les communes de Savenay et Saint-Étienne-de-Montluc sont lauréates du programme « Petites Villes de Demain » ;

Vu la Convention d'adhésion au dispositif Petites Villes de demain signée le 25 mars 2021 ;

Vu la délibération n°14-27 du conseil communautaire d'Estuaire et Sillon en date du 27 mai 2021 approuvant la création d'un poste non permanent de chef de projet petites villes de demain,

Considérant qu'un agent contractuel a été recruté à compter du 19 juin 2023 pour piloter le programme sur les communes de Savenay et Saint-Étienne-de-Montluc sous l'autorité hiérarchique de la Direction de l'aménagement de la Communauté de Communes et l'autorité fonctionnelle des DGS des deux communes concernées ;

Considérant que les crédits pour le financement du poste de chef de projet sont inscrits au budget de la Communauté de Communes ;

DÉCIDE

Objet :

- De SOLLICITER l'attribution d'une subvention de l'État au titre du cofinancement apporté au poste de chef de projet Petites Villes de demain à hauteur de 75% de la masse salariale.

Plan de financement 3^{ème} année

Nature des opérations	
	TTC
Coût salarial du 19 juin 2023 au 18 juin 2024	51 125.00
Participation Etat sollicitée	38 343.75
Reste à charge pour le territoire	12 781.25
Dont Estuaire et Sillon	6 390.63
Dont Savenay	3 195.31
Dont Saint-Étienne-de-Montluc	3 195.31

☛ DE SOLLICITER l'attribution d'une subvention de l'État pour la 3^{ème} année du poste de chef de projet PVD d'un montant égal à 75% du coût total de 51 125 € TTC soit une aide de 38 343.75 €.

Fait à Savenay, le 22 septembre 2023

Le Président,



Rémy NICOLEAU

ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 25 SEPT 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE : 25 SEPT 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU